

Le 6 avril 2016

À une session ordinaire du Conseil de la municipalité du Canton de Stanstead tenue le **SIXIÈME jour du mois d'avril de l'an deux mille SEIZE**, à l'heure et à l'endroit habituels des séances.

**SONT PRÉSENTS:** Mesdames Gaétane Gaudreau Langlois et Janet Cooper, ainsi que messieurs Dany Brodeur, Christian Laporte, George C. Atkin et Pierre Martineau.

**TOUS FORMANT QUORUM** sous la présidence de madame la mairesse Francine Caron Markwell.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Me Josiane Hudon, est également présente conformément aux dispositions du *Code Municipal*.

Il y a treize (13) personnes dans l'assistance.

#### **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Madame la mairesse, Francine Caron Markwell procède à l'ouverture de la séance, il est 19 h 30.

2016-04-492

#### **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

*Il est proposé par la conseillère Janet Cooper  
Appuyé par la conseillère Gaétane Gaudreau  
Il est résolu*

**QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

**ADOPTÉE**

2016-04-493

#### **3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

*Il est proposé par le conseiller Pierre Martineau  
Appuyé par le conseiller Christian Laporte  
Il est résolu*

**QUE** le procès-verbal de la séance du 2 mars 2016 soit adopté tel que déposé.

**ADOPTÉE**

#### **4. SUIVI DE LA DERNIÈRE ASSEMBLÉE PUBLIQUE DU CONSEIL**

Madame la mairesse, Francine Caron Markwell donne un suivi de la séance du 2 mars 2016.

Il est mentionné que suite à la retenue du paiement pour les services de la Sûreté du Québec, des intérêts s'étaient accumulés et que ceux-ci doivent être acquittés en totalité. Aucune négociation n'a été possible.

#### **5. COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE DE LA MRC DE MEMPHRÉMAGOG**

Madame Caron Markwell présente un résumé des principaux points de la réunion du 16 mars 2016 de la MRC:

##### **COMITÉ CULTUREL**

- Nouvelle politique culturelle 2016-2020 sera terminée sous peu, elle sera mise en ligne suite à un communiqué de presse.
- Dossier paysages : une proposition a été faite à l'effet qu'un retour soit fait aux mêmes endroits où des centaines de photos avaient été prises en 1986 dans le but d'analyser l'évolution des paysages.
- Chemin des Cantons : l'entente quinquennale se termine en 2016, toutes les municipalités qui ont répondu au sondage qui leur avait été envoyé ont accepté de renouveler pour 5 ans.

- Correspondances d'Eastman : en collaboration avec la MRC présente une série de spectacles gratuits.

### **AMÉNAGEMENT**

- Relevé LIDAR : 7 firmes ont été invitées, l'ouverture des soumissions a eu lieu le 14 mars, l'analyse de la conformité et les recommandations sont à venir.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

- Commande d'arbustes : les espèces offertes et les coûts seront envoyés aux municipalités bientôt. Date limite de commande à la MRC est le 17 mai et la livraison sera le 27 mai.

### **SÉCURITÉ POLICIÈRE**

- La révision des règlements uniformisés est en cours. Le directeur général et 7 D.G. de municipalités participent aux rencontres.
- Plan d'activités régional et local : un sondage sera envoyé aux municipalités afin d'obtenir les préoccupations et les besoins municipaux.

## **6. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE**

Un citoyen demande à ce que les permis pour les coupes d'arbre soient affichés au même titre que les autres permis.

Une citoyenne s'interroge quant au projet de regroupement des services incendie des municipalités de la MRC, et aussi sur certaines subventions.

Plusieurs personnes sont réunies pour discuter de l'état du chemin Bissell et demandent à la municipalité d'y apporter des améliorations. Il est suggéré de faire cette année 1 km en partant de la route 247, jusqu'à la Baie des Hérons.

## **7. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE DU MOIS**

La liste de la correspondance reçue au cours du mois dernier est déposée aux membres du conseil. La correspondance peut être consultée au bureau municipal pendant les heures régulières d'ouverture. Les documents seront conservés aux archives, s'il y a lieu, les autres non archivés pourront être détruits à la fin du mois courant. La correspondance sera traitée conformément aux indications du Conseil.

## **8. URBANISME**

### **8.1 Dépôt du Rapport sommaire d'émission de permis**

Le rapport des permis émis du mois de mars 2016 est déposé aux membres du Conseil.

### **8.2 Dépôt du Rapport d'inspection forestière**

Le rapport des inspections forestières du mois de mars 2016 est déposé aux membres du conseil.

### **8.3 Dépôt du Procès-verbal du Comité Consultatif d'Urbanisme**

Le procès-verbal du Comité Consultatif d'Urbanisme du 8 mars dernier est déposé aux membres du conseil.

### **8.4 Demande de dérogation mineure pour M. Alain Doyon lot 4 922 123, chemin du Carré Copp**

**ATTENDU QUE** le requérant demande une dérogation mineure afin de pouvoir réaliser la construction d'un bâtiment principal sur le terrain ayant abrité la résidence qui a brûlé au 68 chemin du Carré Copp sur le lot 4 923 123 situé dans la zone Rd-2, en débutant à 10 mètres du cours d'eau intermittent au lieu de 15 mètres comme le prescrit l'article 12.5 du *Règlement de zonage 212-2001*, soit une différence de 5 mètres;

**ATTENDU QUE** le lot est présentement vacant suite à un incendie, l'article concernant la reconstruction n'est plus applicable étant donné que le délai de un an est passé;

**ATTENDU QUE** le propriétaire du lot M. Ian Garth Lee a autorisé, par l'intermédiaire d'une procuration, M. Daniel Doyon à effectuer la présente demande;

**ATTENDU QUE** le Comité Consultatif d'Urbanisme a pris connaissance des faits et recommande au Conseil municipal de refuser la présente demande de dérogation mineure au motif qu'il y a possibilité de construire en respectant la réglementation d'urbanisme applicable;

**ATTENDU QUE** cette demande porte sur une disposition qui peut faire l'objet d'une dérogation mineure en vertu du *Règlement sur les dérogations mineure numéro 217-2001* et qu'un avis a été publié conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, en date du 11 mars dernier;

***Il est proposé par le conseiller George Charles Atkin  
Appuyé par le conseiller Christian Laporte  
Il est résolu***

**QUE** le conseil municipal accepte la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et refuse la présente demande de dérogation mineure telle que présentée, pour les motifs évoqués ci-haut.

**ADOPTÉE**

2016-04-495

**8.5 Demande de dérogation mineure pour M. Robert Vincent (représentant de la Fiducie Sylvie Archambault) sur les lots 4 922 314 et 4 922 284, chemin de Georgeville, rte 247 zone AFb-7**

**ATTENDU QUE** M. Robert Vincent (représentant la Fiducie Sylvie Archambault) a présenté une demande de dérogation mineure sur les lots 4 922 314 et 4 922 284 (chemin de Georgeville rte 247), zone AFb-7, afin de réduire la superficie minimale requise d'une unité foncière pour recevoir une résidence, la portant à 70 623,7 mètres carrés au lieu de 100 000 mètres carrés (10 hectares), tel que permis actuellement à l'article 15.27 du *Règlement de zonage 212-2001*;

**ATTENDU QUE** le secteur est touché par la décision rendue en vertu de l'article 59 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*;

**ATTENDU QUE** le Comité Consultatif d'Urbanisme a pris connaissance des faits et recommande au Conseil municipal de refuser la présente demande de dérogation mineure au motif qu'il n'est pas permis à la Municipalité de modifier indirectement une décision rendue par un tribunal (article 59 de la *Loi sur la protection des territoires agricoles du Québec*) que la municipalité a inclut dans sa réglementation, par le biais d'une dérogation mineure;

**ATTENDU QUE** cette demande porte sur une disposition qui peut faire l'objet d'une dérogation mineure en vertu du *Règlement sur les dérogations mineure numéro 217-2001* et qu'un avis a été publié conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, en date du 11 mars dernier;

***Il est proposé par le conseiller Dany Brodeur***

**Appuyé par le conseiller Pierre Martineau**  
**Il est résolu**

**QUE** le conseil municipal accepte la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et refuse la présente demande de dérogation mineure telle que présentée, pour les motifs évoqués ci-haut.

**ADOPTÉE**

2016-04-496

**8.6 Nomination des patrouilleurs nautiques à titre d'inspecteurs municipaux**

**ATTENDU QUE** la MRC de Memphrémagog et la municipalité Canton de Stanstead ont convenu d'une entente intermunicipale relative à la patrouille nautique sur le lac Memphrémagog et le lac Lovering;

**ATTENDU QUE** les patrouilleurs nautiques, Samuel Morin, Maxime Lefebvre, Sabrina Asselin-Généreux, Isaac Martin, Anthony Leroux et Antoine Lefebvre, sont embauchés pour la saison 2016 pour assurer notamment :

- l'application des ententes de délégation de compétence et des ententes de services avec la MRC de Memphrémagog sur le lac Memphrémagog et le lac Lovering;
- l'application des règlements édictés en conformité avec la *Loi de 2001 sur la marine marchande du Canada*;
- l'application, entre autres et non limitativement, des règlements suivants, à savoir :

- |   |  |
|---|--|
| Pour les lacs Memphrémagog<br>et Lovering | <ul style="list-style-type: none"><li>▪ <i>Règlement sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments</i></li><li>▪ <i>Règlement sur les petits bâtiments</i></li><li>▪ <i>Règlement sur la compétence des conducteurs d'embarcations de plaisance</i></li></ul>  |
| Pour le lac Memphrémagog :                | <ul style="list-style-type: none"><li>▪ <i>Règlement concernant les nuisances et visant à prévenir l'infestation des moules zébrées et autres espèces exotiques envahissantes</i></li><li>▪ <i>Règlement sur la protection des eaux contre les rejets des embarcations de plaisance (Loi sur la qualité de l'environnement)</i></li><li>▪ <i>Règlement sur le domaine hydrique de l'État (Loi sur les terres du domaine de l'État)</i></li></ul> |

**ATTENDU QUE** chacune des municipalités riveraines doit nommer les patrouilleurs nautiques à titre d'inspecteurs municipaux, par résolution, aux fins d'application des règlements cités;

**Il est proposé par le conseiller Pierre Martineau**  
**Appuyé par la conseillère Janet Cooper**  
**Il est résolu**

**QUE** les patrouilleurs nautiques, Samuel Morin, Maxime Lefebvre, Sabrina Asselin-Généreux, Isaac Martin, Anthony Leroux et Antoine Lefebvre, soient nommés inspecteurs municipaux, aux fins d'application des règlements énumérés ci-dessus, pour la période du 1<sup>er</sup> mai au 31 octobre 2016.

**ADOPTÉE**

**8.7 Désignation de l'inspecteur en bâtiment et environnement et en son absence, l'inspectrice en environnement et bâtiment à titre de conciliateur-arbitre conformément à la Loi sur les compétences municipales**

**ATTENDU QUE** la municipalité du Canton de Stanstead doit en vertu de l'article 35 de la *Loi sur les Compétences municipales* (LCM), désigner un conciliateur-arbitre pour régler les mésententes visées à l'article 36 de la LCM soient :

- celle relative à la construction, la réparation ou l'entretien d'une clôture mitoyenne ou d'un fossé mitoyen en vertu de l'article 1002 du Code civil du Québec;

- celle relative à des travaux de drainage d'un terrain qui engendrent la création, l'aménagement ou l'entretien d'un fossé de drainage, soit celui qui est utilisé aux seules fins de drainage et d'irrigation, qui n'existe qu'en raison d'une intervention humaine et dont la superficie est inférieure à 100 hectares;

- celle relative au découvert en vertu de l'article 986 du Code civil du Québec.

**ATTENDU QUE** les personnes pouvant faire appel au conciliateur arbitre sont uniquement les suivantes:

-le propriétaire d'un terrain situé dans la zone agricole de la municipalité au sens du paragraphe 17 de l'article 1 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles;

- le propriétaire d'un terrain situé en dehors de cette zone lorsqu'il exerce sur son terrain une activité agricole au sens du paragraphe 0.1 de l'article 1 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles;

- le propriétaire d'un terrain situé en dehors de cette zone agricole qui exerce sur son terrain des activités forestières;

- le propriétaire d'un terrain contigu à l'un des terrains mentionnés ci-dessus

**ATTENDU QUE** le conseil désire désigner l'inspecteur en bâtiment et environnement et en son absence, l'inspectrice en environnement et bâtiment à titre de conciliateur-arbitre;

***Il est proposé par le conseiller Christian Laporte  
Appuyé par le conseiller Dany Brodeur***

***Le conseiller George Charles Atkin votant contre la présente résolution.***

***Il est résolu à la majorité***

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

**QUE** le conseil désigne l'inspecteur en bâtiment et environnement et en son absence, l'inspectrice en environnement et bâtiment à titre de conciliateur-arbitre conformément à l'article 35 de la Loi sur les Compétences municipales.

**ADOPTÉE**

**9. ENVIRONNEMENT**

**9.1 Dépôt du procès-verbal du Comité Consultatif en Environnement**

Aucune réunion du Comité Consultatif en Environnement n'a eu lieu en mars 2016.

**9.2 Avis de motion pour le projet de règlement numéro 386-2016 décrétant la création d'un programme de subvention pour la mise aux normes des installations septiques.**

Avis de motion est donné par la conseillère *Janet Cooper* qu'à une prochaine session ordinaire du conseil de la municipalité, sera présenté pour adoption le règlement numéro 386-2016 décrétant la création d'un programme de subvention pour la mise aux normes des installations septiques conformément aux articles 4 et 90 de la *Loi sur les compétences municipales*, et au *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées* (Q-2, r.22).

2016-04-498

### **9.3 Adhésion à Cogesaf**

**ATTENDU QUE** l'organisme Cogesaf est le conseil de gouvernance de l'eau des bassins versants de la rivière Saint-François;

**ATTENDU QUE** les frais d'adhésion sont de l'ordre de 50 \$ annuellement;

***Il est proposé par le conseiller Christian Laporte  
Appuyé par le conseiller Pierre Martineau  
Il est résolu***

**QUE** le conseil autorise l'adhésion et le paiement de 50 \$ pour couvrir les frais d'adhésion à cet organisme.

**QUE** le montant de la dépense soit approprié à même le poste budgétaire no 02 11000 494.

**ADOPTÉE**

### **9.4 Avis de motion pour le Règlement 387-2016 amendant le règlement no 375-2015 concernant l'utilisation et la tarification des rampes à bateaux, des certificats de lavage et des stationnements situés au parc Forand, secteur de Fitch Bay, et au Carré Copp, secteur de Georgeville**

La conseillère *Gaétane Gaudreau* donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, un Règlement 387-2016 amendant le règlement no 375-2015 concernant l'utilisation et la tarification des rampes à bateaux, des certificats de lavage et des stationnements situés au parc Forand, secteur de Fitch Bay, et au Carré Copp, secteur de Georgeville, sera présenté pour adoption.

Ce règlement a pour objet de modifier la tarification relative au stationnement de bateau pour les non-résidents.

## **10. TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURE**

2016-04-499

### **10.1 Carré Copp - Acquisition de terrains en vertu des articles 73 et 74 de la Loi sur les compétences municipales, amendement de la résolution 2015-12-388**

**ATTENDU QUE** la résolution 2015-12-388 doit être amendée compte tenu du retour de la directrice générale et secrétaire-trésorière;

***Il est proposé par la conseillère Janet Cooper  
Appuyé par le conseiller George Charles Atkin  
Il est résolu***

**QUE** le conseil amende la résolution 2015-12-388 en retirant le paragraphe suivant:

" **QUE** la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim soit autorisée à signer tout document nécessaire aux fins des présentes."

pour le remplacer par le celui-ci:

" **QUE** la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à signer tout document nécessaire aux fins des présentes."

**ADOPTÉE**

2016-04-500

**10.2 Contrat de tonte de pelouse de certains terrains municipaux**

**ATTENDU QUE** la municipalité du Canton de Stanstead prévoit octroyer un contrat pour la tonte de pelouse de certains terrains de la municipalité selon les directives de l'inspecteur en voirie;

**ATTENDU QUE** le Canton de Stanstead a demandé des offres de service sur invitation pour la tonte de pelouse de certains terrains de la municipalité;

**ATTENDU QUE** les soumissions reçues ont été ouvertes le 24 mars 2016;

**ATTENDU QUE** l'entreprise SIMON PROULX a déposé une soumission pour effectuer la tonte de pelouse de certains terrains de la municipalité selon le prix soumis de 9 000 \$, taxes en sus.

***Il est proposé par la conseillère Gaétane Gaudreau  
Appuyé par le conseiller Pierre Martineau  
Il est résolu***

**QUE** le conseil octroie le contrat pour la tonte de pelouse de certains terrains de la municipalité au plus bas soumissionnaire conforme soit l'entreprise SIMON PROULX au montant de 9 000 \$, taxes en sus.

**QUE** le montant de la dépense soit approprié à même le poste budgétaire no 02 19001 522.

**ADOPTÉE**

2016-04-501

**10.3 Contrat de creusage de fossés**

**ATTENDU QUE** le Canton de Stanstead prévoit le creusage de fossés sur certains de ses chemins municipaux selon les directives de l'inspecteur en voirie;

**ATTENDU QUE** les soumissions reçues ont été ouvertes le 24 mars 2016;

**ATTENDU QUE** la compagnie RTD ENR. a déposé la plus basse soumission conforme pour effectuer le creusage de fossés sur certains chemins de la municipalité selon les prix soumis soient: pelle: 95.\$ / hre, camion: 70.\$ / hre, MG20B: 19.30\$ / ton., pierre 4-8: 22.90\$ / ton., taxes en sus.

***Il est proposé par la conseillère Gaétane Gaudreau  
Appuyé par le conseiller George Charles Atkin  
Il est résolu***

**QUE** le conseil octroie le contrat pour effectuer le creusage de fossés sur certains chemins de la municipalité au plus bas soumissionnaire conforme soit la compagnie RTD ENR. selon les prix soumis soient: pelle: 95.\$ / hre, camion: 70.\$ / hre, MG20B: 19.30\$ / ton., pierre 4-8: 22.90\$ / ton., taxes en sus.

**QUE** le montant de la dépense soit approprié à même le poste budgétaire no 02 32006 521

**ADOPTÉE**

2016-04-502

**10.4 Contrat de remplacement de ponceaux**

**ATTENDU QUE** le Canton de Stanstead a demandé des soumissions pour effectuer le remplacement de certains ponceaux pour l'année 2016;

**ATTENDU QUE** les soumissions reçues ont été ouvertes le 24 mars 2016;

**ATTENDU QUE** la compagnie EXCAVATION RENAUD, BÉLANGER INC..a déposé la plus basse soumission conforme pour effectuer le remplacement de certains ponceaux selon les prix soumis soient: pelle: 85.\$ / hre, camion: 75.\$ / hre, MG20B: 18.20\$ / ton., pierre 4-8: 23.15\$ / ton., taxes en sus.

***Il est proposé par la conseillère Janet Cooper  
Appuyé par la conseillère Gaétane Gaudreau  
Il est résolu***

**QUE** le conseil octroie le contrat pour le remplacement de certains ponceaux au plus bas soumissionnaire conforme soit la compagnie EXCAVATION RENAUD, BÉLANGER INC., selon les prix soumis soient: pelle: 85.\$ / hre, camion: 75.\$ / hre, MG20B: 18.20\$ / ton., pierre 4-8: 23.15\$ / ton., taxes en sus.

**QUE** le montant de la dépense soit approprié à même le poste budgétaire no 02 32016 521.

**ADOPTÉE**

**2016-04-503**

**10.5 Contrat de débroussaillage**

**ATTENDU QUE** la municipalité a demandé des soumissions pour effectuer le débroussaillage de certains fossés;

**ATTENDU QUE** les soumissions reçues ont été ouvertes le 24 mars 2016;

**ATTENDU QUE** la compagnie DÉBROUSSAILLEURS GSL INC. a déposé la plus basse soumission conforme pour effectuer le débroussaillage de certains fossés selon le prix soumis de 115.\$ / hre, taxes en sus.

***Il est proposé par la conseillère Gaétane Gaudreau  
Appuyé par le conseiller George Charles Atkin  
Il est résolu***

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**QUE** le conseil octroie le contrat pour le débroussaillage de certains fossés à la compagnie DÉBROUSSAILLEURS GSL INC., selon le prix soumis de 115.\$ / hre, taxes en sus.

**QUE** le montant de la dépense soit approprié à même le poste budgétaire no 02 32004 521.

**ADOPTÉE**

**2016-04-504**

**10.6 Contrat de tonte des accotements**

**ATTENDU QUE** la municipalité a demandé des soumissions pour effectuer la tonte des accotements des chemins de la municipalité;

**ATTENDU QUE** la seule soumission reçue a été ouverte le 24 mars 2016;

**ATTENDU QUE** l'entrepreneur CHRIS HATCH a déposé l'unique soumission conforme pour effectuer la tonte des accotements des chemins de la municipalité selon le prix soumis de 64.38\$ / hre, taxes en sus.

***Il est proposé par la conseillère Janet Cooper  
Appuyé par la conseillère Gaétane Gaudreau***



***Il est résolu***

**QUE** le conseil octroie le contrat pour la tonte des accotements des chemins de la municipalité à l'entrepreneur CHRIS HATCH., selon le prix soumis de 64.38\$ / hre, taxes en sus.

**QUE** le montant de la dépense soit approprié à même le poste budgétaire no 02 32007 521.

**ADOPTÉE**

2016-04-505

**10.7 Adoption du Règlement 384-2016 concernant l'acquisition d'équipements de remplacement pour le réseau d'eaux usées du secteur Fitch Bay et décrétant un emprunt de 16 500\$ au fonds de roulement de la municipalité**

**ATTENDU QU'**il y a lieu d'adopter le règlement 384-2016 concernant l'acquisition d'équipements de remplacement pour le réseau d'eaux usées du secteur Fitch Bay et décrétant un emprunt de 16 500\$ au fonds de roulement de la municipalité;

**ATTENDU QU'**un avis de motion a été déposé à la séance régulière du conseil tenue le 2 mars 2016 ainsi qu'une copie du projet de règlement;

***Il est proposé par la conseillère Gaétane Gaudreau  
Appuyé par le conseiller Pierre Martineau  
Il est résolu***

**QUE** le conseil de la municipalité du Canton de Stanstead adopte le règlement intitulé : Règlement no 384-2016 concernant l'acquisition d'équipements de remplacement pour le réseau d'eaux usées du secteur Fitch Bay et décrétant un emprunt de 16 500\$ au fonds de roulement de la municipalité.

**QUE** la résolution 2016-01-432 soit abrogée.

**QUE** les membres du conseil reconnaissent avoir reçu le règlement et déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

**ADOPTÉE**

2016-04-506

**10.8 Transport adapté**

**ATTENDU QUE** 6 usagers souhaitent se prévaloir du service transport adapté en 2016 et ceux-ci ont déposé des demandes de service à la Municipalité;

**ATTENDU QUE** la Municipalité offrira un service de transport adapté à 6 citoyens handicapés dans le cadre du volet souple des modalités d'application du programme de subvention au transport adapté du ministère des Transports,

**ATTENDU QUE** la municipalité a opté pour une subvention directe à l'usager (ou à contrat) et qu'elle souhaite offrir le service en 2016 aux citoyens éligibles;

***Il est proposé par la conseillère Janet Cooper  
Appuyé par le conseiller Dany Brodeur  
Il est résolu***

**QUE** la Municipalité s'engage à offrir pour l'année 2016, un service de transport adapté à 6 citoyens handicapés dans le cadre du volet souple des modalités d'application du nouveau programme de subvention au transport adapté du Ministère des Transports et que la date prévue pour le début du service est le 1er janvier 2016.

**QUE** la Municipalité subventionnera directement les usagers (ou procédera par contrat);

**QUE** les besoins sont établis pour l'année 2016 à 940 déplacements pour Magog et Sherbrooke;

**QUE** le montant maximum reconnu par le MTQ est de 15\$ par déplacement, ce qui correspond à un montant maximum de 14100\$ pour 940 déplacements par année;

**QUE** la contribution maximale de la Municipalité sera de 20% du coût maximum par déplacement reconnu par le ministère des Transports, ce qui correspond à 2 820\$ pour une année;

**QUE** les usagers devront assumer la différence entre le coût estimé par le Ministère des Transports et le coût réel s'il y a lieu, et ce en sus du montant de 2,25 \$ par déplacement exigé par le ministère des Transports à titre de contribution minimum de l'usager;

**QUE** la Municipalité présentera une demande pour obtenir la subvention de 65% du montant total de 14,100\$ reconnu par le ministère des Transports, ce qui correspond à un montant de 9,165.\$ en 2016;

**QUE** la Municipalité s'engage à fournir annuellement au MTQ les rapports exigés pour l'administration de ce programme.

**QUE** la personne handicapée admissible, ou son représentant devra signer un engagement à respecter les conditions suivantes : l'argent versé servira exclusivement aux déplacements prévus et approuvés par la Municipalité;

- les déplacements approuvés ne doivent pas être subventionnés par d'autres programmes de compensation (CSST, SAAQ, régie régionale, etc.);
- le nombre de déplacements prévus et approuvés par la Municipalité devra être respecté;
- s'il y a lieu, toute somme versée en trop fera l'objet d'un ajustement par la Municipalité;
- les pièces justificatives seront remises à la Municipalité le plus tôt possible après la fin du mois pour les services de transport utilisés durant ce mois;

**QUE** le montant de la dépense soit approprié à même le poste budgétaire no 02 70190 329.

**ADOPTÉE**

2016-04-507

**10.9 Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local - reddition de comptes 2015**

**ATTENDU QUE** le ministère des Transports a versé une compensation de 127 433 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2015;

**ATTENDU QUE** les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité;

**ATTENDU QUE** la présente résolution est accompagnée de l'Annexe A identifiant les interventions réalisées par la municipalité sur les routes susmentionnées;

**ATTENDU QU'**un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'Annexe B ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété;

***Il est proposé par le conseiller Pierre Martineau  
Appuyé par le conseiller Christian Laporte  
Il est résolu***

**QUE** la municipalité du Canton de Stanstead informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la

responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

**QUE** le conseil mandate la firme Raymond Chabot Grant Thornton pour agir à titre de vérificateur externe dans ce dossier. Le montant de la dépense est approprié à même le poste budgétaire no 02 13000 413.

**ADOPTÉE**

2016-04-508

#### **10.10 Présentation de la programmation du printemps**

**ATTENDU QUE** les travaux prévus pour la programmation du printemps s'élève à 428 160 \$, taxes en sus, et le détail est le suivant:

<b>POSTE</b>	<b>DESCRIPTION</b>	<b>PROGRAMMATION</b>	<b>BUDGET</b>
320 00 621	Rechargement: Brown's Hill Vancour, Gendron Kohl Éléphant Boynton Tomifobia Bégin	275 000\$	300 000\$
320 00 629	Calcium	60 000\$	65 000\$
320 02 521	Balayage rues	3 300\$	3 500\$
320 00 521	Marquage de rues		6 000\$
320 14 521	Nivelage	20 000\$	45 000\$
320 03 521	Bord des routes	30 000\$	35 000\$
320 06 521	Fossés		35 000\$
320 16 521	Ponceaux		65 000\$
320 04 521	Débroussaillage	4 200\$	11 300\$
355 00 649	Signalisation	1 500\$	7 000\$
320 03 521	Entretien printemps	12 360\$	27 000\$
320 20 521	Service technique	20 000\$	25 400\$
320 17 521	Projets spéciaux		65 000\$
340 00 521	Luminaire entretien	500\$	1 500\$
320 00 643	Petits outils	200\$	1 200\$
320 00 625	Réparation asphalte froide	600\$	600\$
320 00 451	Récupération animaux	500\$	1 250\$
TOTAL		428 160\$	694 750\$

***Il est proposé par le conseiller George Charles Atkin***

***Appuyé par le conseiller Dany Brodeur***

***Il est résolu***

***Le conseiller Christian Laporte désire ajouter au procès-verbal que selon lui le rechargement des chemins devrait aller en priorité aux chemins les plus passants (dont le chemin Bissell).***

**QUE** le conseil approuve l'ouverture de la programmation du printemps au montant de 428 160 \$ taxes en sus.

**ADOPTÉE**

16-04-509

#### **10.11 Achat de quais avec accessoires pour les secteurs de Georgeville et de Fitch Bay**

**ATTENDU QUE** la municipalité a obtenu des soumissions pour l'achat de quais pour les secteurs de Georgeville et de Fitch Bay;

**ATTENDU QUE** les membres du comité de voirie recommandent la soumission de la firme Candock, soit la soumission la plus avantageuse pour la municipalité;

***Il est proposé par la conseillère Gaétane Gaudreau***

***Appuyé par la conseillère Janet Cooper***

***Il est résolu***

**QUE** le conseil municipal autorise l'achat d'un quai 5X20 pieds pour secteur Georgeville avec une passerelle 4X8 pieds avec main-courantes incluant les composantes nécessaires à l'ancrage, et autorise une dépense n'excédant pas 4



et au nom de la Municipalité du Canton de Stanstead, incluant la signature des chèques (à signer au compte bancaire et les effets bancaires).

**QUE** le nombre de signatures nécessaires est de 2.

**QUE** les documents/chèques soient toujours signés par un élu et une personne de l'administration (employé), jamais deux élus ou deux employés pour un même document/chèque.

**ADOPTÉE**

2016-04-512

#### **11.4 Diverses demandes de dons**

**ATTENDU QUE** le conseil s'est penché sur les différentes demandes de dons;

***Il est proposé par le conseiller Christian Laporte  
Appuyé par la conseillère Janet Cooper  
Il est résolu***

**QUE** le conseil accorde les montants suivants aux organismes ayant fait une demande, ci-dessous décrits, pour l'année 2016;

Fondation Hôpital Memphrémagog)	2 000 \$
Memphrémagog Conservation Inc.	2 000 \$
Société de conservation du Lac Lovering	1 000 \$
Société d'agriculture de Stanstead	70 \$
Parc Weir	2 000 \$
Société historique de Stanstead	1 000 \$
Sentier nature Tomifobia	500 \$
Hans droits	200 \$
Centre de santé de la vallée Massawippi	500 \$
La Bibliothèque et Salle d'opéra Haskell	1 000 \$
Princess Elizabeth School	250 \$
Association communautaire de Georgeville	9 000 \$

**QUE** le montant de la dépense soit approprié à même les postes budgétaires no 02 19000 996, 02 47000 996, 02 70190 996, 02 70230 996, 02 70150 996.

**ADOPTÉE**

#### **11.5 Avis de motion pour le projet de règlement 385-2016 amendant le règlement 297-2007 imposant un tarif relativement à l'opération d'un centre de traitement des appels d'urgence ( 911) aux entreprises de services locaux concurrentiels**

Avis de motion est donné par la conseillère *Gaétane Gaudreau* qu'à une prochaine session ordinaire du Conseil de la municipalité, sera présenté pour adoption un règlement amendant le règlement 297-2007 imposant un tarif relativement à l'opération d'un centre de traitement des appels d'urgence ( 9-1-1 ) aux entreprises de services locaux concurrentiels, afin de modifier le tarif mensuel applicable pour les appels locaux.

### **12. HYGIÈNE DU MILIEU**

### **13. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

#### **13.1 Dépôt du rapport du service incendie**

Le rapport des activités mensuelles du département incendie du mois de mars 2016 est déposé aux membres du conseil.

2016-04-513

#### **13.2 Vente de biens de la municipalité**

**ATTENDU QUE** le Canton de Stanstead désire se départir d'équipement de pompier, et de voirie, soit:

1- Une échelle de toit de 16 pieds, non conforme pour le service des incendies

- 2- Une génératrice 5000 W, nécessitant des réparations
- 3- Un camion GMC Suburban 1976, série TKL 166 F527622 non conforme à la SAAQ
- 4 Un camion GMC Suburban 1976, série TKL 166 F5276608 non conforme à la SAAQ
- 5- Un souffleur à neige Ariens Pro 32, 2010, défectueux.
- 6-Pompe Wajax Mark 75 date de construction inconnue, cependant nous présumons les années 1970 (aspiration de 4" et une sortie d'eau de 2").

**ATTENDU QUE** les offres d'achat ont été ouvertes le jeudi 31 mars 2016;

**ATTENDU QUE** la meilleure offre pour l'échelle de toit de 16 pieds est la suivante:

- Robert Baird 52,32 \$ taxes incluses

**ATTENDU QUE** la meilleure offre pour la génératrice 5000W est la suivante:

- David Buzzell 100 \$ taxes incluses

**ATTENDU QUE** la meilleure offre pour le camion Suburban 1976, série TKL 166 F527622 est la suivante:

- Brent Dixon 4 642,69 \$ taxes incluses

**ATTENDU QUE** la meilleure offre pour le camion Suburban 1976, série TKL 166 F527608 est la suivante:

- Brent Dixon 3 536,63 \$ taxes incluses

**ATTENDU QUE** la meilleure offre pour le souffleur à neige Ariens Pro 32, 2010, défectueux est la suivante:

- Edward Markwell 100 \$ taxes incluses

**ATTENDU QUE** la meilleure offre pour la Pompe Wajax Mark 75 date de construction inconnue, cependant nous présumons les années 1970 (aspiration de 4" et une sortie d'eau de 2"). est la suivante:

- David Paquette 126,56 \$ taxes incluses

***Il est proposé par la conseillère Gaétane Gaudreau  
Appuyé par la conseillère Janet Cooper  
Il est résolu***

**QUE** le conseil autorise la vente de l'échelle de toit de 16 pieds à Robert Baird au prix de 52,32 \$, taxes incluses. La vente est effectuée sans garantie légale, achetée telle que vue.

**QUE** le conseil autorise la vente de la génératrice 5000W à David Buzzell au prix de 100 \$, taxes incluses. La vente est effectuée sans garantie légale, achetée telle que vue.

**QUE** le conseil autorise la vente du camion Suburban 1976, série TKL 166 F527622 à Brent Dixon au prix de 4 642,69 \$, taxes incluses. La vente est effectuée sans garantie légale, achetée telle que vue.

**QUE** le conseil autorise la vente du camion Suburban 1976, série TKL 166 F527608 à Brent Dixon au prix de 3 536,63 \$, taxes incluses. La vente est effectuée sans garantie légale, achetée telle que vue.

**QUE** le conseil autorise la vente du souffleur à neige Ariens Pro 32, 2010, défectueux à Edward Markwell au prix de 100 \$, taxes incluses. La vente est effectuée sans garantie légale, achetée telle que vue.

**QUE** le conseil autorise la vente de la Pompe Wajax Mark 75, date de construction inconnue, cependant nous présumons les années 1970 (aspiration de 4" et une

sortie d'eau de 2") à David Paquette au prix de 126,56 \$, taxes incluses. La vente est effectuée sans garantie légale, achetée telle que vue.

**QUE** le paiement devra se faire soit en argent comptant ou chèque certifié, et devra être fait dans les 30 jours suivant les présentes. À défaut, la vente se fera au deuxième plus offrant.

**ADOPTÉE**

2016-04-514

**13.3 Entente de service aux sinistrés avec la Croix Rouge Canadienne**

**ATTENDU QUE** la Croix Rouge s'avère être un organisme humanitaire sans but lucratif possédant des ressources et de l'expertise susceptible d'aider et de supporter, à titre auxiliaire des pouvoirs publics, les municipalités, lors d'un sinistre mineur ou majeur et ce, selon la disponibilité de ses ressources humaines et matérielles;

**ATTENDU QUE** la municipalité a déjà été partenaire de l'organisme dans le passé et désire conclure à nouveau une entente pour une durée de trois ans, soient 2016, 2017 et 2018 pour les sinistres mineurs et majeurs, à raison de 150.\$ plus les taxes applicables pour la première année;

***Il est proposé par la conseillère Janet Cooper  
Appuyé par la conseillère Gaétane Gaudreau  
Il est résolu***

**QUE** le Conseil accepte de conclure l'entente avec la Croix Rouge Canadienne pour une période de trois ans, soient 2016, 2017 et 2018 pour les sinistres mineurs et majeurs, au coût de 150.\$ plus les taxes applicables pour 2016;

**QUE** le conseil autorise et mandate Madame la mairesse ou en son absence le maire suppléant, ainsi que la directrice générale ou en son absence son adjointe, à signer pour et au nom de la municipalité ladite entente.

**QUE** le montant de la dépense soit approprié à même le poste budgétaire no 02 22000 494.

**ADOPTÉE**

**14. LOISIRS ET CULTURE**

2016-04-515

**14.1 Allocation d'un montant à l'ACCS pour la location d'un local relativement à l'entreposage du mobilier**

**ATTENDU** la fermeture du centre communautaire de Fitch Bay;

**ATTENDU QUE** l'ACCS se servait de ce bâtiment pour entreposer leurs chaises et tables et que l'association devra dorénavant utiliser un autre local moyennant un coût mensuel d'entreposage;

**ATTENDU QUE** la municipalité est prête à assumer les coûts d'entreposage pour l'ACCS;

***Il est proposé par le conseiller Dany Brodeur  
Appuyé par la conseillère Janet Cooper  
Il est résolu***

**QUE** le conseil accorde un montant de 600 \$ pour l'année 2016 à Communauté St-Éphrem, pour les frais reliés à l'entreposage du mobilier de l'ACCS au sous-sol de l'Église St-Éphrem (50\$/mois).

**QUE** le montant de la dépense soit approprié à même le poste budgétaire no 02 70120 996.

**ADOPTÉE**

2016-04-516

**14.2 Adhésion au Conseil Sport Loisir de l'Estrie**

**ATTENDU QUE** la municipalité désire être membre du Conseil sport loisir de l'Estrie et qu'il en coûte 70 \$ pour y adhérer;

***Il est proposé par le conseiller Christian Laporte  
Appuyé par le conseiller Dany Brodeur  
Il est résolu***

**QUE** le conseil accorde la dépense de 70\$ pour adhérer au Conseil sport loisir de l'Estrie, jusqu'au 31 mars 2017.

**QUE** le conseil nomme la mairesse Francine Caron Markwell l'agente de développement Hélène Hamel afin de représenter la municipalité lors de l'assemblée annuelle qui aura lieu le 26 mai prochain.

**QUE** le montant de la dépense soit approprié à même le poste budgétaire no 02 70190 996.

**ADOPTÉE**

2016-04-517

**14.3 Fête Nationale du 24 juin 2016**

**ATTENDU QUE** le comité pour la Fête Nationale s'organise pour tenir cette fête le 24 juin prochain;

**ATTENDU QUE** le comité demande à ce que la municipalité paie jusqu'à concurrence de 5 000 \$ des coûts de l'activité;

**ATTENDU QU'**un rapport sera remis au conseil après la tenue de cette fête;

***Il est proposé par la conseillère Janet Cooper  
Appuyé par le conseiller Dany Brodeur  
Il est résolu***

**QUE** le conseil autorise la dépense maximale de 5 000 \$ taxes incluses pour la fête nationale.

**QUE** le montant de la dépense est approprié à même le poste budgétaire no 02 70120 996.

**ADOPTÉE**

2016-04-518

**14.4 Paiement de la quote-part de la municipalité du Canton de Stanstead concernant le Chemin des Cantons**

**ATTENDU QUE** le tracé du Chemin des Cantons traverse le territoire de la municipalité du Canton de Stanstead,

**ATTENDU QUE** cette option offre une visibilité intéressante, soit que l'endroit se trouve à être affiché sur le site internet du Chemin des Cantons, sur les dépliants ainsi que sur la carte qui est distribuée gratuitement et imprimée en 300 000 exemplaires;

**ATTENDU QU'**il en coûte annuellement 1092 \$ incluant les taxes, pour la quote-part de la municipalité du Canton de Stanstead pour le Chemin des Cantons;

***Il est proposé par la conseillère Janet Cooper  
Appuyé par le conseiller Christian Laporte  
Il est résolu***

**QUE** le secteur de Georgeville soit reconnu à titre d'étape du tracé du Chemin des Cantons et que le tracé traverse la municipalité;

**QUE** le conseil autorise le paiement de la quote-part annuelle au montant de 1092 \$ incluant les taxes, à la MRC de Memphrémagog.



**QUE** le montant de la dépense est approprié à même le poste budgétaire no 02 62200 340.

**ADOPTÉE**

2016-04-519

**14.5 Épreuves des panneaux du Circuit patrimonial**

**ATTENDU QUE** la municipalité a reçu une facture concernant des corrections à être apportées aux panneaux du circuit patrimonial au montant de 364,14\$;

***Il est proposé par la conseillère Gaétane Gaudreau  
Appuyé par le conseiller Dany Brodeur  
Il est résolu***

**QUE** le conseil accorde la dépense de 364,14 \$ taxes incluses concernant les corrections à apporter aux panneaux du circuit patrimonial, à la compagnie Comma imagination (facture no 1313).

**QUE** le montant de la dépense est approprié à même le poste budgétaire no 02 70292 670.

**ADOPTÉE**

2016-04-520

**14.6 Entente pour le projet d'aménagement d'un sentier multifonctionnel à Fitch Bay**

**ATTENDU QUE** la municipalité désire aménager un sentier multifonctionnel dans le secteur de Fitch Bay, celle-ci a reçu une offre de service à cet effet, soit de l'entrepreneur Eric Bourgault de la compagnie Eskair;

**ATTENDU QUE** l'entente prévoit que le montant de 2 300\$ sera à être déboursé ultérieurement bien que l'entrepreneur débute le travail sous peu, le tout à certaines conditions, lesquelles sont décrites dans l'entente;

***Il est proposé par la conseillère Janet Cooper  
Appuyé par le conseiller Pierre Martineau  
Il est résolu***

**QUE** le conseil accepte l'offre de service de M. Eric Bourgault de la compagnie Eskair au montant de 2 300\$ concernant l'aménagement d'un sentier multifonctionnel à Fitch Bay.

**QUE** le conseil reconnaît avoir eu copie de ladite entente, l'avoir lu et se dit en accord avec les termes, et mandate la directrice générale pour signer la convention.

**QUE** le montant de la dépense est à payer en 2017.

**ADOPTÉE**

**15 VARIA**

**16. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

Un citoyen interroge quant à la nécessité du contrat octroyé pour la tonte de gazon des terrains municipaux et propose également l'idée de procéder à l'insertion des ponceaux au lieu de leur remplacement.

Il est suggéré de mettre des panneaux sur le chemin Bissell interdisant de jeter des déchets.

Retour sur le point 8.7; où un citoyen s'interroge sur la possibilité d'un appel suite à une décision d'un conciliateur-arbitre.

Retour sur le point 10.11 où il est demandé si un appel d'offres sur invitation a été fait. Aussi, si la virée sur le chemin Rider est bien aménagée ou si le problème va refaire surface l'an prochain.

Une autre citoyenne s'intéresse au projet du sentier multifonctionnel.

Il est finalement recommandé au conseil de nettoyer le ponceau situé sur le coin Tomifobia et Fitch Bay.

Le conseiller Pierre Martineau invite les gens à aller consulter les informations données par la coalition pour une navigation responsable.

**2016-04-521**

**17. LEVÉE DE LA SÉANCE**

La levée de la séance est proposée par la conseillère *Gaétane Gaudreau* il est 20h58.

---

**Francine Caron Markwell**  
Mairesse

---

**Me Josiane Hudon**  
Directrice générale  
et secrétaire-trésorière